



Projet éolien des Grands Bails – Commune de Montloué (02)

- Pièce 2 -

SOMMAIRE INVERSE

Demande d'autorisation Unique pour une installation de production d'électricité éolienne

Février 2017

Compléments mars 2018

EDPR France Holding

25 Quai Panhard et Levassor
75013 PARIS
Tél : 01.44.67.81.49



Suivi du document

Maitrise des enregistrements / Référence du document :

Référence
02_EDPR_MONTLOUE_2_SOMMAIRE INVERSE

Intervenants :

		Initiales	Société
Rédacteur (s) du document :	Tayssa WALDRON	TW	EDPR FRANCE HOLDING
Vérificateur (s) :	David PELLETIER	DP	EDPR FRANCE HOLDING

	Pièces énoncées dans le CERFA	Référence CERFA	Nom du dossier imprimé	Nom du dossier informatique	Observations
Code de l'environnement	CERFA précisant : - identité du demandeur - emplacement de l'installation - nature et volume des activités, - rubrique de classement nomenclature installations classées - identité de l'architecte auteur du projet - surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations - lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (Article 4-4° du décret n°2014-450)	CERFA	Pièce 1 - CERFA	02_EDPR_MONTLOUE_1_CERFA	/
	Procédés fabrications (Art.4 du décret 2014-450 + R.512-2 + R.512-3 du CE)	AU-1	Pièce 3 - Description de la demande	02_EDPR_MONTLOUE_3_DESCRIPTION DE LA DEMANDE	pp. 20-22
	Capacités techniques et financières de l'exploitant (Art.4 du décret 2014-450 + R.512-2 + R.512-3 du CE)	AU-2	Pièce 3 - Description de la demande	02_EDPR_MONTLOUE_3_DESCRIPTION DE LA DEMANDE	pp. 8-13
	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R.512-6 / 1° du CE)	AU-3	Pièce 7 – Plans règlementaires	02_EDPR_MONTLOUE_7_PLANS REGLEMENTAIRES	pp. 6-13
	Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R.512-6 / 2° du CE)	AU-4	Pièce 7 – Plans règlementaires	02_EDPR_MONTLOUE_7_PLANS REGLEMENTAIRES_E1 02_EDPR_MONTLOUE_7_PLANS REGLEMENTAIRES_E2 02_EDPR_MONTLOUE_7_PLANS REGLEMENTAIRES_E3 02_EDPR_MONTLOUE_7_PLANS REGLEMENTAIRES_E4 02_EDPR_MONTLOUE_7_PLANS REGLEMENTAIRES_E5 02_EDPR_MONTLOUE_7_PLANS REGLEMENTAIRES_E6 02_EDPR_MONTLOUE_7_PLANS REGLEMENTAIRES_E7	Les plans imprimés au format A1 sont insérés dans la pochette cartonnée intitulée « Pièce 7 – Plans règlementaires (AU-4) »
	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation –ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- (R.512-6 / 3° du CE)	AU-5	Pièce 7 – Plans règlementaires	02_EDPR_MONTLOUE_7_PLANS REGLEMENTAIRES	pp. 17-25 Demande de dérogation relative à l'échelle du plan d'ensemble, réduite de 1 :200ème à 1 :1000ème compte tenu de l'étendue du projet.
	Etude d'impact (R.512-6 / 4° du CE)	AU-6	Pièce 4.1 – Etude d'impact	02_EDPR_MONTLOUE_4.1_ETUDE IMPACT	/
	Résumé non technique de l'étude d'impact (R.122-5 du CE)	AU-7	Pièce 4.2 – Résumé non-technique de l'étude d'impact	02_EDPR_MONTLOUE_4.2_RNT ETUDE IMPACT	/
	Evaluation des incidences Natura 2000 (L.414-4 du CE)	AU-8	Pièce 4.3 – Etude écologique	02_EDPR_MONTLOUE_4.1_ETUDE IMPACT	pp. 196-199
	Etude de dangers (R.512-6 / 5° du CE)	AU-9	Pièce 5 .1– Etude de dangers	02_EDPR_MONTLOUE_5.1_ETUDE DE DANGERS	/
Résumé non technique de l'étude de dangers (R.512-6 / 5° du CE)	AU-9.1	Pièce 5.2 – Résumé non-technique de l'étude de dangers	02_EDPR_MONTLOUE_5.2_RNT ETUDE DE DANGERS	/	
Code de l'urba	Notice précisant (R.431-8 du CU) 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ;	AU-10.1	Pièce 6 - Projet architectural	02_EDPR_MONTLOUE_6_PROJET ARCHITECTURAL	/

	<p>2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet :</p> <p>a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ;</p> <p>b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ;</p> <p>c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ;</p> <p>d) Les matériaux et les couleurs des constructions ;</p> <p>e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ;</p> <p>f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.</p>				
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R.431-9 du CU)	AU-10.2	Pièce 6 - Projet architectural	02_EDPR_MONTLOUE_6_PROJET ARCHITECTURAL	/
	Plan des façades et des toitures (R.431-10 du CU)	AU-10.3	Pièce 6 - Projet architectural	02_EDPR_MONTLOUE_6_PROJET ARCHITECTURAL	/
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R.431-10 du CU)	AU-10.4	Pièce 6 - Projet architectural	02_EDPR_MONTLOUE_6_PROJET ARCHITECTURAL	/
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R.431-10 du CU)	AU-10.5	Pièce 6 - Projet architectural	02_EDPR_MONTLOUE_6_PROJET ARCHITECTURAL	/
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R.431-10 du CU)	AU-10.6	Pièce 6 - Projet architectural	02_EDPR_MONTLOUE_6_PROJET ARCHITECTURAL	/
	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R.431-10 du CU)	AU-10.7	Pièce 6 - Projet architectural	02_EDPR_MONTLOUE_6_PROJET ARCHITECTURAL	/
Décret n° 014-450	Si le projet nécessite une autorisation de défrichement : l'étude d'impact précise les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	PJ-1			
	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie (P>30 MW pour l'éolien) : l'étude d'impact précise ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement) (Article 6-I du décret)	PJ-2			
	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, l'étude de dangers comporte les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	PJ-3	Pièce 5 .1– Etude de dangers	02_EDPR_MONTLOUE_5.1_ETUDE DE DANGERS	/
	Si le projet nécessite dérogation « espèces protégées » : l'étude d'impact comporte les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article	PJ-4			

L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)				
Si site nouveau : avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R.512-6 I 7° du CE)	PJ-5	Pièce 8 – Avis des propriétaires, avis du maire pour la remise en état du site	02_EDPR_MONTLOUE_8_AVIS REMISE EN ETAT DU SITE	pp. 2-11
Si site nouveau : avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R.512-6 I 7° du CE)	PJ-6	Pièce 8 – Avis des propriétaires, avis du maire pour la remise en état du site	02_EDPR_MONTLOUE_8_AVIS REMISE EN ETAT DU SITE	pp. 12-15
Modalités des garanties financières (R.512-5° du CE)	PJ-10	Pièce 3 - Description de la demande	02_EDPR_MONTLOUE_3_DESCRIPTION DE LA DEMANDE	p. 14

Autres pièces présentes dans le dossier			
Pièces non énoncées dans le CERFA	Nom du dossier imprimé	Nom du dossier informatique	Observations
Etude écologique	Pièce 4.3 – Etude écologique	02_EDPR_MONTLOUE_4.3_ETUDE ECOLOGIQUE	/
Etude acoustique	Pièce 4.4 – Etude acoustique	02_EDPR_MONTLOUE_4.4_ETUDE ACOUSTIQUE	/
Etude paysagère	Pièce 4.5 – Etude paysagère	02_EDPR_MONTLOUE_4.5_ETUDE PAYSAGERE	/
Courrier de Demande d'Autorisation Unique	Lettre de demande d'autorisation unique	02_EDPR_MONTLOUE_LETTRE DAU	/

NB : Un plan d'affaires prévisionnel est également remis sous pli confidentiel joint à la présente demande.